



**école
nationale
supérieure
d'
architecture
de
Nancy**

APPRENTISSAGE MASTER DESIGN

PARCOURS

**DESIGN
NUMÉRIQUE
ARCHITECTURE**

PARCOURS

**VERRE
DESIGN
ARCHITECTURE**

L'école nationale supérieure d'architecture de Nancy propose plusieurs parcours de spécialités ouverts aux titulaires d'un bac+4, d'un diplôme d'architecte ou d'un diplôme d'ingénieur. Ces parcours sont ouverts à l'apprentissage via le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'Université de Lorraine.

Au titre du master Design, l'école ouvre à l'apprentissage les parcours suivants :

- Le parcours Design Numérique Architecture (DNA) vise à compléter l'enseignement du cursus général en architecture, en ingénierie ou en sciences de l'ingénieur dans le domaine des technologies numériques au service de la conception. Ses enseignements utilisent le principe du BIM (Building Information Modeling) comme élément fédérateur assurant la transversalité entre les disciplines enseignées.
- Le parcours Verre Design Architecture (VDA) vise à apporter les compléments de connaissances nécessaires à la pratique ou à l'évolution de la pratique professionnelle par la prise en compte du matériau verre dans ses dimensions techniques et industrielles. Il appréhende l'actualité du verre, notamment en matière de recherches, d'innovations, de nouvelles exigences sociales, d'énergie et d'émergences de formes architecturales.

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique dans l'organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur privé ou public avec lequel l'apprenti a conclu un contrat. Dans le cadre du master Design, l'ensemble des enseignements théoriques a lieu à l'école d'architecture de Nancy.

Pour l'étudiant-apprenti, c'est l'opportunité d'intégrer rapidement le monde professionnel, d'être rémunéré tout en continuant sa formation, de mettre en œuvre les notions théoriques et d'acquérir des compétences professionnelles en étant formé et suivi par un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise.

Pour l'entreprise, c'est l'opportunité de perfectionner la formation de l'étudiant-apprenti qui peut devenir un futur collaborateur efficace en lui apprenant le métier, en l'intégrant à la vie et à la culture de l'entreprise.

Pour quel public ?

La formation en apprentissage du M2 master Design est ouverte aux titulaires d'un M1 en sciences de l'ingénierie, M1 master Design, DEA, élèves ingénieurs et autres M1 en lien avec l'architecture et la conception.

Il faut être âgé de moins de 30 ans au moment la signature du contrat d'apprentissage, être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne ou étranger (hors UE) titulaire d'une carte de séjour étudiant en France depuis au moins un an.

Les modalités d'admission

Une sélection des candidats est faite sur dossier par la commission de recrutement de l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy. Les candidats sélectionnés doivent ensuite signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour être définitivement acceptés. Le contrat est géré par le CFA de l'Université de Lorraine. Aucun frais de scolarité n'est demandé à l'apprenti, à l'exception de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le rythme de l'alternance

L'école d'architecture de Nancy propose un rythme d'alternance de 2 jours en entreprise/3 jours à l'école pendant le premier semestre puis totalement en entreprise au second semestre jusqu'à la soutenance de l'examen final.

4

| | MI-SEPTEMBRE | | | | | OCTOBRE | | | | | NOVEMBRE | | | | |
|------------------------------|--------------|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|----------|---|---|---|---|
| SEMAINE TYPE POUR L'APPRENTI | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V |

| DECEMBRE | | | | | JANVIER | | | | | FÉVRIER | | | | |
|----------|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V |

| MARS | | | | | AVRIL | | | | | MAI | | | | |
|------|---|---|---|---|-------|---|---|---|---|-----|---|---|---|---|
| L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V |

| JUIN | | | | | JUILLET | | | | | AOUT | | | | | MI-SEPTEMBRE | | | | |
|------|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|------|---|---|---|---|--------------|---|---|---|---|
| L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V |

| | |
|---|--------------------------|
|  | PÉRIODE EN ENTREPRISE |
|  | PÉRIODE À L'ÉCOLE |

En février une semaine entière est consacrée au projet collectif.

5 semaines de congés payés sont à répartir en accord avec l'employeur sur l'année.

Le contrat et le statut de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage est conclu pour la durée de la formation, soit une année. L'apprenti est un salarié à temps plein, le cumul des heures passées en entreprise et en organisme de formation est de 35 heures par semaine.

L'apprenti a les mêmes droits et obligations que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il bénéficie de congés payés (2,5 jours/mois), de la protection sociale et d'une rémunération qui correspond à un pourcentage du SMIC, variant en fonction son âge :

| | APPRENTI DE 21 A 25 ANS | APPRENTI DE 26 ANS ET + |
|--|-------------------------|---------------------------|
| Rémunération mensuelle brute* 1^{re} année de contrat (sur la base du smic 2021) | 53 % du SMIC (824 €) | 100 % du SMIC (1554 €) |

**L'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans (salaire brut=salaire net), au-delà de 26 ans la cotisation est faible (une vingtaine d'euros)*

L'entreprise

Le domaine d'activité de l'entreprise d'accueil doit être en lien avec le parcours du master Design choisi (agence d'architecture, bureau d'études, industrie verrière, BTP, promotion immobilière, ...)

Elle s'engage à fournir à l'apprenti un encadrement lui permettant d'acquérir les compétences définies par l'équipe pédagogique du master Design et lui confie des missions entrant dans le cadre de sa formation. L'accompagnement et le suivi de l'apprenti sont assurés, au sein de l'entreprise, par un maître d'apprentissage*.

Elle bénéficie d'une exonération quasi totale des cotisations patronales et actuellement d'une aide exceptionnelle de 8000€ pour tout contrat signé avant le 31 décembre 2021.

**Il peut s'agir du chef d'entreprise ou d'un salarié, il doit posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme.*

CONTACTS

Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Nancy

Grégory Stocky

Chargé de mission formation continue/apprentissage

Tel : 03 83 30 81 46

gregory.stocky@nancy.archi.fr

CFA-Université de Lorraine

Site : www.cfa.univ-lorraine.fr

Tel : 03 72 74 04 20

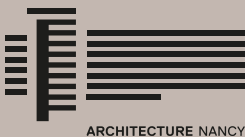
Mail : cfa-contact@univ-lorraine.fr

Liens utiles :

Portail de l'alternance

(simulateur d'aides aux entreprises, de rémunération de l'apprenti, ...)

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

